

J'ai dûment modifié la résolution numéro 4371-07-19 en conséquence.

DÉPOSÉ À SCOTT, ce 22 octobre 2021

Clément Marcoux, maire

Marie-Michèle Benoit, directrice générale

Je, Clément Marcoux, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par le conseiller Ghislain Lowe à 13h23.

Clément Marcoux, maire

Marie-Michèle Benoit, dir. gén. & sec.-trés.